

Licence mention Arts du spectacle

Présentation

Parcours proposés

- > parcours Etudes théâtrales
- > parcours Etudes cinématographiques

La licence Arts du spectacle vise avant tout à doter les étudiants de bases solides dans les domaines historique, théorique, esthétique, analytique, sociologique, juridique et économique. La licence s'organise en deux parcours, un parcours théâtre et un parcours cinéma, que les étudiants choisissent **dès leur inscription en première année**. Elle offre toutefois des enseignements fondamentaux pluridisciplinaires et de nombreux enseignements communs aux deux parcours en première année. La spécialisation étant progressive, ce n'est qu'au cours du second semestre de la première année que les enseignements des deux parcours se distinguent fortement.

Compétences visées

La formation apporte une **connaissance** approfondie d'œuvres essentielles, de l'histoire des pratiques théâtrales et cinématographiques, et une compréhension du fonctionnement économique, juridique et institutionnel du spectacle vivant ou du cinéma.

Elle met l'accent sur l'apprentissage et la maîtrise des outils d'**analyse** (analyse du texte théâtral, de la dramaturgie, de la scénographie et de la mise en scène du spectacle vivant, ou bien analyse des techniques, de la mise en scène et des formes cinématographiques), toutes clés nécessaires à la poursuite ultérieure de travaux de recherches spécialisés.

Elle permet enfin aux étudiants d'**expérimenter** un certain nombre de pratiques (expérience de plateau, écriture dramatique, dramaturgie, mise en scène de spectacle, ou bien écriture de scénario, établissement de budget, préparation, tournage, postproduction ; programmation, distribution et action culturelle),

afin de se familiariser avec la vie professionnelle d'une équipe technique et artistique.

Des ateliers d'écriture et un accompagnement personnalisé en remédiation en langue française permet aux étudiants de première et de deuxième année d'améliorer leurs compétences écrites.

Organisation de la formation

La licence arts du spectacle est composée de deux parcours, théâtre et cinéma, ouvrant à des poursuites d'études dans deux champs distincts : études théâtrales et études cinématographiques. La formation vise à doter les étudiants de bases solides en arts du spectacle, en offrant au cours de la première année, dans une logique de spécialisation progressive, un enseignement de plus en plus fortement orienté vers le théâtre ou vers le cinéma.

Les **professionnels invités et associés** à la formation interviennent dans le cadre de travaux dirigés à partir de la 2^e année, tandis que des intervenants issus des milieux artistiques et professionnels sont invités à intervenir au sein des ateliers de pratique organisés à partir de la 2^e année. Voir le livret de présentation des enseignements de Licence 2 et Licence 3.

. La licence arts du spectacle parcours théâtre propose d'un côté, deux parcours aux choix dédiés aux activités professionnelles : l'accompagnement artistique (médiation et transmission), ou les métiers du plateau (technique et création), et de l'autre des ateliers de pratique animés par des artistes invités.

. La licence arts du spectacle parcours cinéma propose, à côté des enseignements théoriques qui demeurent le cœur de la formation, des cours consacrés aux institutions et aux structures professionnelles du milieu visé, en parallèle des Ateliers pratiques qui permettent aux étudiants de mener à bien des projets artistiques en autonomie et responsabilité (un projet par semestre en 2^e et 3^e années de Licence).

Les ateliers pratique théâtre ou cinéma sont tous adressés à des groupes d'une douzaine d'étudiants. Voir le livret de présentation des ateliers.

Attendus de la formation

Il est attendu des candidats en licence Mention ARTS DU SPECTACLE :

1. Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement. Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
2. Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
3. Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle. Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence Arts du spectacle laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.
4. Être sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée.

Et après ?

Poursuite d'études

Le cursus constitue une préparation de fait aux concours des écoles supérieures professionnelles :

- Cinéma : La Fémis, ENS Louis Lumière...
- Théâtre : Ecole du TNS, EnsAD...

En cinéma comme en théâtre, le cursus permet également aux étudiants de viser diverses formations de Master dans le champ de l'audiovisuel et du spectacle vivant.

Passerelles et réorientations

Que sont devenus les étudiants (non réinscrits à l'université) après ?

- 1 an
- 2 ans
- 3 ans

Débouchés professionnels

Les principaux secteurs d'activités visés sont l'administration culturelle (théâtres, compagnies...) et les professions associées (conception et réalisation de programmes, gestion et programmation d'équipements culturels dépendant des collectivités ou des associations), la production et la création audiovisuelle et multimédia, la presse culturelle, la médiation culturelle, l'enseignement et la formation.

Les + de la formation ?

Aide à la réussite

Depuis plusieurs années, le département Arts du spectacle s'est engagé dans la remise à niveau en expression, orthographe et grammaire auprès de ses étudiants, avec des cours de soutien à l'orthographe, dispositif "Voltaire" ainsi que des travaux pratiques (TP) optionnels d'expression - écriture en 1^{re} année.

Vie étudiante

- **Scèn'art** : association étudiante de la filière Arts du Spectacle, ouverte à tous les étudiants de l'université, dont l'activité a pour but la promotion de la cinéphilie au sein du campus et en dehors, et l'aide à la création cinématographique étudiante (scenart.association@gmail.com)

- **L'Arène Théâtre** : association universitaire gérée principalement par des étudiants d'Arts du spectacle, ouverte à tous les étudiants de l'université. Son but est de permettre à chaque étudiant de pouvoir s'exercer ou pratiquer l'art vivant en tant qu'acteur, metteur en scène, scénographe, administrateur, régisseur son et lumière, etc. (larenetheatre.fr)

- **Association K-Barré** : organise le festival pluridisciplinaire de la création étudiante, qui a lieu à la fin de l'année universitaire (www.k-barre.net)

International

Les échanges internationaux concernent plus précisément les étudiants de licence 3, de master et de doctorat. Des conventions ont été signées avec des départements universitaires à Exeter,

Bruxelles, Berlin, Giessen, Iena, Munich et Rome. À cela viennent s'ajouter des possibilités d'études au Canada ou aux États-Unis, ainsi que des accords ponctuels réalisables en fonction des projets individuels (au Japon, comme en Inde).

En bref...

Offre artistique propre au département :

Le Ciné-Tambour, ciné-club offrant deux séances par semaine, ouvert au public, programmé par les étudiants de la licence 3^e année en concertation avec les enseignants du département arts du spectacle : programmation du Ciné-Tambour (<http://www.univ-rennes2.fr/service-culturel/cinema>)

La Pause-théâtre, cycle de rencontres proposé en partenariat avec les structures culturelles de Bretagne, organisé par l'équipe enseignante et réalisée en collaboration avec les étudiants d'arts du spectacle (<https://www.univ-rennes2.fr/service-culturel/pause-theatre-programme-rencontres>)

Partenariats :

Le département développe des collaborations étroites, formalisées pour certaines par des conventions, avec des théâtres, des entreprises culturelles, des compagnies, des sociétés de production, une télévision régionale, et autres interlocuteurs professionnels de la région.

Théâtre : conventions avec le Théâtre National de Bretagne, avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes. Le département développe des collaborations régulières avec l'Opéra de Rennes, le théâtre de la Paillette, le Carré Sévigné de Cesson-Sévigné.

La carte du Ciné Tambour constitue une adhésion à la fédération de ciné-clubs "Interfilm" et permet d'obtenir le tarif réduit à toutes les manifestations de la Cinémathèque française, séances et expositions.

Partenariat avec le TNB (Théâtre National de Bretagne) :

- À partir de la Licence 2 et jusqu'au doctorat, les étudiants du parcours théâtre bénéficient d'un « abonnement Arts du spectacle » co-financé par l'UFR qui leur permet de voir 10 spectacles différents.
- Un Pass Festival TNB-Arène Théâtre permet à tous les étudiants de l'université de bénéficier d'un tarif très réduit pour 5 spectacles du festival.

En résumé

Crédits ECTS : 180 crédits

Durée : 3 ans

Niveau d'étude visé : BAC+3

Modalité d'enseignement

- * Formation initiale
- * Formation continue

Nature de la formation : Diplôme national de l'Ens Sup.

Langue(s) d'enseignement : Français

Effectif

Licence 1 : 400

Licence 2 : 200

Licence 3 : 170

Programme

La licence est organisée dans une démarche d'appropriation progressive des compétences et connaissances disciplinaires (environ 20h de cours/semaine) : la première année est une année de **découverte** des disciplines, la deuxième une année de **développement**, la troisième une année de **renforcement**.

Chaque semestre correspond à 30 Crédits ECTS (European Credits Transfer System).

A chaque semestre, plusieurs unités d'enseignements sont proposées. Certains enseignements sont imposés, d'autres sont à choix et permettent la construction d'un parcours de formation et d'un parcours professionnel.

En savoir plus sur ces choix : unité d'enseignement disciplinaire ([UEDC](#)) / unité d'enseignement d'ouverture ([UEO](#)) / [Langues](#)